

tenue par Madame STEFANCZYK, magistrate-désignée
En présence de Madame MICHEL, Rapporteure publique
Madame PAULET, Greffière

16 heures 30

01)	DOSSIER N° 2208966	RAPPORTEURE: Madame Sylvie STEFANCZYK
Titre de l'affaire	Demande la condamnation du rectorat à verser une somme globale de 1.000€ au titre du préjudice subi du fait de l'absence d'un enseignant non remplacé en classe de CE2 au sein de l'école Françoise Dolto de Râches.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame X	PITCHER AVOCAT (Cour)
Défendeur	RECTORAT DE L'ACADEMIE DE LILLE	Recteur
02)	DOSSIER N° 2208970	RAPPORTEURE: Madame Sylvie STEFANCZYK
Titre de l'affaire	Demande la condamnation du rectorat à verser une somme globale de 2.250€ au titre du préjudice subi du fait de l'absence d'un enseignant non remplacé en classe de CM1 au sein de l'école Paul Bert de Caudry.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame X	PITCHER AVOCAT (Cour)
Défendeur	RECTORAT DE L'ACADEMIE DE LILLE	Recteur
03)	DOSSIER N° 2208968	RAPPORTEURE: Madame Sylvie STEFANCZYK
Titre de l'affaire	Demande la condamnation du rectorat à verser une somme globale de 2.500€ au titre du préjudice subi du fait de l'absence d'un enseignant non remplacé en grande section au sein de l'école Le Petit Prince de Lys-lez-Lannoy.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame X	PITCHER AVOCAT (Cour)
Défendeur	RECTORAT DE L'ACADEMIE DE LILLE	Recteur

16 heures 30

04)

DOSSIER N° 2208972

RAPPORTEURE: Madame Sylvie STEFANCZYK

Titre de l'affaire Demande la condamnation du rectorat à verser une somme globale de 1.450€ au titre du préjudice subi du fait de l'absence d'un enseignant non remplacé en grande section au sein de l'école Le Petit Prince de Lys-lez-Lannoy.

Nom des parties

Demandeur Madame X

Défendeur RECTORAT DE L'ACADEMIE DE LILLE

Représentants des parties

PITCHER AVOCAT (Cour)

Recteur

Arrêté le 11/03/2026

Le président du tribunal : B. GUEVEL